

Le club
Ardennes Haybes Forest Rando
Organise sa

Fédération Française
des Sports Populaires



7^{ème} Marche Populaire Internationale

La Randonnée du printemps de **Haybes** France
Ardennes

Dimanche 29 mars 2020

**Circuits
6-10-15-20 et 30 km**



Ah ! la vallée de la
Meuse, ses forêts et
paysages uniques

Partenaires FFSP



Agrément ministériel du 20 juin 2006- Reconnue de mission d'utilité publique par
Arrêté n° 012156 du 2 août 2001

Membre de la FFSP : F 1333 internet : [http //www.ffsp.fr](http://www.ffsp.fr)

Visa de la FFSP 2020-08-292-T

E.mail : contact@ffsp.fr

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

IMPRIME PAR NOS SOINS

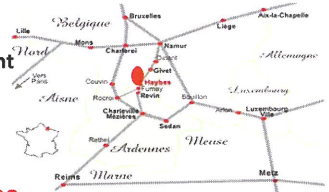
- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Informations aux marcheurs

DEPARTS et ARRIVEES :
ROBINSON Hôtel-Restaurant
Rue Madame de Cormont
08 170 HAYBES
France-Ardennes



Marche du 29 mars 2020



HORAIRES DES DEPARTS : De 8 heures à 15 heures (pour 6, 10,15 km)

Et de 8 heures à 12 h30 (pour 20 et 30 km)

Arrivées limitées à 19 heures

PARCOURS : 6 km- 10 km- 15 km-20 km-30 km sans difficultés particulières

Ouvert à tous (enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés)

LICENCE : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation de 2,00 Euros (sans souvenir) Gratuite pour les moins de 12 ans et personnes handicapées (réglée par le CD08-55)

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnet internationaux disponibles au retour.

PRE-INSCRIPTIONS : Jean-Louis LEONI 15 Bis Quai du 18^{ème} Chasseur 08 170 HAYBES Tél : 06.17.81.26.67

INSCRIPTIONS : Sur place ou auprès de Mr LEONI Jean-Louis.Téléphone ci-dessus

ASSURANCE : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de Groupama, l'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé

RAVITAILLEMENT : Boissons et petites collations gratuites aux différents points de contrôle

RESTAURATION : Buvette et restaurations seront assurées à l'arrivée

AVIS IMPORTANT : Interdiction de fumer et d'allumer du feu sur les parcours
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse

SECOURISME : Premier secours sera assuré par les pompiers de FUMAY

URGENCE : 112 *La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal*